



Changement adresse postale par la mairie

Par sedanais

bonjour nous avons etes avertit par notre mairie que nous allons changer d'adresse suite a la mise en place d'une denomination et numerotation des voies de la commune

je souhaiterais savoir vut que nous sommes dans un lotissement ASL?qu'est ce que cela chngne pour nous ,vis avis de la mairie, ce lotissement est une impasse qui devient une rue, mais si on devient une rue tout devrait etre pris en charge par la commune serait il possible de nous renseigner cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Que voulez vous que la commune prenne en charge ?
Elle va certainement installer les plaques de nom de la nouvelle rue.

Ensuite c'est à vous de signaler votre nouvelle adresse à tous vos correspondants.

Par Nihilscio

Bonjour,

Cette question a fait l'objet d'une question ministérielle :
[url=https://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ120901959.html]https://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ120901959.html[/url]. Le changement des plaques est à la charge de la commune. Il n'y a pas d'autre incidence financière pour celle-ci.

Par sedanais

MERCI BEAUCOUP